

TABLE ALPHABETIQUE

EXPLICATION pour paroles offensantes 270. Explication donnée par les Membres de leurs discours 286.
EXPULSION de la Chambre pour injure à la Chambre 365.
EXTORTIONNAIRES publics punis par le Parlement 87.

F

FAVORIS condamnés par le Parlement 87.
FELON convaincu n'est pas éligible 182.
FISC, les Officiers du fisc ne peuvent se mêler des élections directement ni indirectement 162. Amende £100 contre eux 163. 197. 205.

G

GAGES des Chevaliers en Parlement 109. Quatre chellins par jour 186. Ces gages ne se payent point par les tenanciers d'anciennes Baronies 361.
GARDE du Roi traduit à la Barre 135. Gardes mises aux environs de la Chambre, sans son consentement, considérées comme infraction du privilège 395.
GENTILHOMME DE LA VERGE NOIRE a la charge des Lords mis en prison, 99.
GOVERNEMENT Saxon 19.
GREFFIER DE LA COURONNE, son devoir pour l'entrée des Retours des Elections 201. Amende £500 contre lui 233. Honoraire pour filer les retours 240.
GREFFIER DE LA CHAMBRE, honoraires à lui payés 135. Lors de la nomination d'un Comité si quelqu'un se leve pour parler il doit cesser d'écrire 272. 288. Si une question est emportée affirmativement il doit entrer, *resolu*, si c'est le contraire il écrit *négative* 281. Manière de lire les bills 298. Quand un bill est rejeté le Greffier en fait mention dans son journal, et une note au dos du bill, 300. Quand la question pour grossoyer un bill est négative le Greffier entre dans son Régistre qu'il est *biffé*, si au contraire elle est emportée, il en fait note au dos du bill et il le grossoye 305. A la troisième lecture si un bill passe ou est rejeté il en fait note dans son régistre 307. Si le bill a pris naissance dans la Chambre des Communes, le Greffier doit écrire en dedans du bill à la tête vers la droite, *soit baillé aux Seigneurs* 307. S'il a originé chez les Lords le Greffier écrit au bas de la souscription des Lords, *à c'est bill les Commons sont assentus*, sur la de-

ma
tre
Me
GREFF
GRIEF
por
nen
GROSS
l'O
soy

HABEA
HARAN
bre
HONOR
à la
gent
HUMEU
bre

INDEN
sieur
du S
la pa
222.
INSULT
Com
com
137.
INDICT
99.
reste
INTER
Parle
ou di
INVECT
à la
IMPEAC